Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 16 Safar 1444
13 Septembre 2022

N° 108

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **1953**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1953**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1955**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Homologation de résolutions **1959**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1960**
Avis aux créanciers..... **1961**
Convocations
Sociétés anonymes **1961**
Autres sociétés **1963**
Divers
Avis au public..... **1963**
Rectificatifs **1964**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Constitution d'une personne physique

Nom et prénom : Mansouri Amor

C.I.N : 05421202

RC n° : 202272838

Adresse : N°1 Mellina Soukra Ariana

Objet : TOLERIE ET PEINTURE

Matricule fiscal : 1170312/R/N/C/000

Date de création : 06/10/2010.

2022R02199SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Mise à jour des statuts de la société

Désignation de Président Directeur Général

Société LE LOGEMENT

SA au capital de 1 044630 Dinars

Siège social : Complexe ARIANA CENTER Escalier A 4ème étage 2080 Ariana

MF : 003123Z

CNSS : 35870-77

Il appert des :

1) procès verbaux des assemblées Générales extraordinaires du 29 juin 2022 enregistrés à la recette des finances cité administrative Ariana le 9 Août 2022 sous le n°22704027, et du 01 août 2022 enregistrés à la recette des finances cité administrative Ariana le 10 Août 2022 sous le n°22704053 que les statuts de la société ont été mis à jour.

2) procès verbal du conseil d'administration du 01 août 2022 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 10 Août 2022 sous le n°22704052, la fin des mandats de Monsieur Tarek Chaabouni Président du conseil d'administration et Monsieur Moez Ahmed Chaabouni Directeur Général de la société et la désignation de Monsieur Moez Ahmed Chaabouni Président Directeur Général de la société et ce pour la durée de son mandat d'administrateur et jusqu'à la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2023 (30 juin 2024).

Dépôt : un exemplaire des PV des AGE et du conseil d'administration a été déposé au RNE en date du 5/9/2022 sous le 202273035.

2022T00992SANB2

Renouvellement des pouvoirs du Directeur Général

Wifak International Bank

S.A. au capital de 150.000.000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

MF : 798651L/P/M/000

CNSS : 316220-00

En vertu de l'extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 août 2021 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés à Tunis le 02 septembre 2022 quittance n°M006194 enregistrement n°6141984 dont une copie a été déposée au registre national des sociétés le 5 Septembre 2022 sous le n°202272836, il a été décidé :

- La prolongation du mandat de Monsieur Mohamed Mellousse en qualité de Directeur Général de Wifak international Bank pour une durée de cinq ans renouvelable tacitement à compter du 14 juin 2022.

- La délégation au Directeur Général tous les pouvoirs pour diriger la Banque conformément aux lois en vigueur. Le Directeur Général est investi de tous pouvoirs pour exercer ses fonctions, diriger la banque et la représenter en tous cas dans la limite de l'objet social qui lui est confié, à l'exception des pouvoirs attribués par la loi et le statut à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

2022R02194SANB2

TUNISIA HELICOPTER

S.A au capital de 1 385 000 dinars

Siège social : Rue d'Algérie N°81, Tabarka 8110, Jendouba

Identifiant unique : 1578977Q

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29/7/2022 enregistré à la recette des finances de Tabarka le 29/8/2022 sous le numéro 2700944 ; quittance n°M03233, dont une copie est déposée au Registre National des Entreprises en date du 31/8/2022 sous le numéro AC141192022, il a été décidé ce qui suit :

1/ L'approbation de l'augmentation du capital social de la société de soixante quinze mille dinars (75 000 DT) pour le porter à un million quatre cent soixante mille Dinars (1 460 000 DT) et ce par l'émission de 750 actions nominatives nouvelles de cent Dinars (100 DT) chacune.

2/ La suppression du droit préférentiel de souscription et la réservation de l'augmentation de capital au Fonds FCPR CDC Croissance 1 représenté par CDC Gestion.

3/ La modification de l'article 6 des statuts.

2022R02204SANB2

Réalisation de l'augmentation du capital social

Tunisie Clearing

S.A au capital de 10 560 000 Dinars

RNE : 433 537L

Siège social : 5 Rue du Yen, Les Jardins du Lac II-1053 Les Berges du Lac Tunis

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Tunisie Clearing en date du jeudi 19 mai 2022, enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés au siège de l'API le 26/5/2022, sous le n°22502400 quittance n°4155, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis le

30/5/2022 sous le n°AC01632022, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société de 2 380 Dinars pour le porter de 10560000 Dinars à 10562380 Dinars.

Modalités de l'augmentation :

Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 476 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission égal au nominal, soit 5 dinars l'action.

Deux originaux des documents, ci-après énumérés ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis le 2 août 2022 sous le n°202262532.

1. Le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2022,

2. La déclaration de souscription et de versement en date du 26/7/2022 enregistrée le même jour à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés au siège de l'API sous le n°22803367 Quittance n°5503.

3. La liste des souscripteurs et des versements enregistrés le 26/7/2022 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés au siège de l'API sous le n°22803365 Quittance n°5502.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance à compter du 1er janvier 2022.

En conséquence le paragraphe 1 de l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

«Le capital social est fixé à la somme de dix million cinq cent soixante-deux mille trois cent quatre-vingts dinars (10 562 380 Dinars) divisé en 2 112 476 actions de cinq dinars (5 Dinars) chacune entièrement libérées».

2022R02214SANB2

Annulation de la décision de l'augmentation de capital

Manufacture de Confection de Sud «M.C.S»

S.A au capital de : 5.935.000 dinars

Siège social : Z.I Poudrière, Route Sidi Mansour Km 3 - Sfax

MF : 0046758Q

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2021 enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax, le 6 juin 2022, Enregistrement n°22701742, Quittance n° M060741, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 9 août 2022, sous le numéro 202264560, la société Manufacture de Confection de Sud «M.C.S» décide d'annuler les résolutions prises par l'AGE en date du 28 mai 2021 enregistrées le 15 juin 2021, Enregistrement n° 21701804, Quittance n°M046624 en ce qui concerne la décision de l'augmentation de capital pour un montant de 1.500.000 Dinars et de garder le capital social de la société fixé à 3.600.000 Dinars.

2022X01123SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

«MEL ece»

Sarl au capital de 10 000 DT

28 rue 8601 - ZI La Charguia - 2035 Tunis - Carthage

Identifiant Unique : 0610180Q

L'AGO des associés réunie le 23 juin 2022 au siège social (procès-verbal enregistré à la RF Cherguia, le 28 juin 2022, sous le n°22705266, quitt 88429) - a renouvelé Mme Marie Elisabeth Guellaty son mandat de gérante de la société pour une période allant jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur l'exercice 2024; - a désigné Mme Farah M'rabet co-gérante, pour une période allant jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur l'exercice 2022 et a renouvelé le cabinet «IAM» dans ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société pour une période allant jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur l'exercice 2024.

Un exemplaire du procès-verbal ci-dessus a été déposé au Registre National des Entreprises le 22 juillet 2022 sous le n°202257031.

2022R02190SRLB2

TIS CIRCUITS SARL

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 3.010.000 Euros

Z.I. Borj Ghorbal - Ben Arous - 2013 Ben Arous

I.U : 1159971B

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2/6/2022 à 9H, (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau Tunis, le 30/8/2022 sous n°QM006128 En°22803793) :

- Les associés approuvent les Etats financiers arrêtés au 31/12/2021

- Les associés ont décidé de renouveler le mandat de la société «Tunisie Audit et Conseils» représentée par son gérant Mr. Wassim Chakroun en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2/6/2022 à 10H, (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau Tunis, le 30/8/2022 sous n°QM006127 En°22803792). Les associés ont décidé de continuer l'activité de la société et d'appliquer l'article 142 du Code des sociétés commerciales.

Dont un exemplaire des P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1159971B en date du 1/9/2022 sous dossier n°202272025.

2022402226SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

CORIOLIS MEDIA SUARL

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Capital social : 1.000 dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

IU : 0984292Y

Suivant procès-verbal de la décision unilatérale du 24/8/2022 enregistré à la recette des finances, Cité Mahrajène - 1082 Tunis le 29/8/2022 sous Qn°M074458 Enrg n°22504920.

L'associé unique a décidé de dissoudre la société par anticipation, et de nommer Monsieur Mohamed Ridha Ellouze en qualité de liquidateur pour une durée d'une (1) année avec les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission. Le siège de la liquidation est celui de la société.

Tout créancier de la société doit présenter ses titres de créance au liquidateur Monsieur Mohamed Ridha Ellouze, au siège social de la société sis au 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion du présent Avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0984292Y sous dossier n°202272027 en date du 1/9/2022.

2022402225SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P, enregistré à la recette de Beb Souika Tunis le 30-8-2022 sous le n° 22201883, M. Sofiene Mkaddem, CIN 11651963, a vendu à M Mehrez Gdacha, CIN 04721181, le fonds de commerce, au n°11 Rue Habib Jawahdou Tunis, pour tous commerces. Les oppositions se reçoivent entre les mains de Maître Mohamed Zied Fantar, avocat à la cour de cassation, au 48 rue Mokhtar Atia, 1000 Tunis.

Cette annonce est parue à la Presse du 6-9-2022.

2022T00988FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 8/8/2022 enregistré à la recette des finances de Boumhel le 6/9/2022 sous le n°22202648 quittance n°M057982 Mr Salah Ben Ali Faidi a vendu à Mr Abdelkader Ben Salah El Ghoul et Mme Marwa Bent Hamadi Hamza la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme restaurant sis au rez-de-chaussée de l'immeuble El Ward n°16 cité Essalem Boumhel Ben Arous.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Mme Marwa Hamza sis à Bir Ezzanqua Mornag Ben Arous pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa du 8/9/2022.

2022T00989FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de donation d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Béja quittance n°M051608 du 26/8/2022, Mme Mabrouka bent El Adel Nefzi a fait don à Mr. Adel Ben Youssef Nefzi tout le fonds de commerce du café EL AHLEM sis à l'avenue de la République Sidi Fredj Béja.

Les oppositions peuvent être déposées au donataire au siège du café susmentionné dans un délai de 20 jours à partir de cette annonce.

2022T00990FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances Menzah 9 le 15/11/2013 n°13202952 quittance n° 46569.

Monsieur Lasaad Ben Mahmoud Sgheir a vendu le fonds de commerce sis au souk municipal n°16 Menzah 9 à Tunis à Monsieur Mehdi Ben Noureddine Ben Ali Ben Amor - exploité dans la vente de volaille.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur au n°16 Souk Municipal Menzah 9 Tunis dans un délai de 20 jours à dater de la parution du présent avis au JORT.

Un avis du présent a été publié au journal Echourouk le 8/9/2022.

2022T00994FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Bousselem le 4/8/2022 quittance n°M032851, enregistrement 22201193. Mr Lahmedi Ouertani, CIN n°02378940 délivrée à Tunis le 29/01/1994 demeurant à la Rue de l'Indépendance Bousselem Jendouba a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Rue de l'Indépendance Bousselem Jendouba à Mrs Aymen et Amir Ouertani, demeurants à l'Avenue Ali Belhouene Alaouina Tunis.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains du vendeur Lahmedi Ouertani à son domicile à la rue de l'Indépendance Bousselem Jendouba dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le Journal Achourouk le 26/8/2022.

2022R02191FCCC2

Cession d'un fonds de commerce à titre gratuit

Par acte sous seing privé enregistré à la recette de Hammamet le 16/8/2022, quittance N°M113267, enregistrement n°22204057, La société KINANE d'OR, SARL, ayant l'I.U n°B075302007, en la personne de son représentant légal, a cédé à titre gratuit à la société NIBEL DECO, SARL ayant l'I.U n°B51290582020, en la personne de son représentant légal, l'ensemble du fonds de commerce exploité comme grossiste de produits de quincaillerie, dans le local sis à l'immeuble la tour bleu, avenue du Koweït, Hammamet.

Toute opposition sera faite auprès la cessionnaire à l'adresse du fonds de commerce au plus tard 20 jours après la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Essahafa" le 3/9/2022.

2022R02192FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 26/8/2021 enregistré à la recette des finances à Dar Chaabène Nabeul le 30/8/2022 sous enregistrement n°22201666, quittance n°M039560, la

STE ESPACE KING DAOUD ET FILS, M.F et RNE 0960805/Y Représentée par son gérant Mr Taieb Daoud, C.I.N n° 01678742 demeurant à Dar Chaabène Fehri Nabeul, a vendu à Mme Rym Cherif épouse Dhrif C.I.N n° 06461096, M.F et RNE 1346806H, l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local situé à route du Lido (route de la plage) Dar Chaabène El Fehri Nabeul, à un prix global de Dix Mille dinars (10.000.000).

Toute opposition doit être adressée au cabinet de Maître Achraf Aounallah, avocat sis au 9 rue du théâtre Nabeul et ce dans les vingt jours à partir de la publication de cet avis au JO.RT.

Un extrait de la vente a été publié aux journaux quotidiens "La Presse" et "Essahafa" du 02/9/2022.

2022R02193FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Kabaria le 02/9/2022 quittance n°M049504, enregistrement 22201161. Mr Amar Ben Taeib Ben Mohamed Harzi a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que Vente fruits secs sis à 5 rue Abdelhamid Meliti cité Ibn Sina Tunis à Mme Hasna Bent Abdallah Ben Mohamed Mrida.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains du vendeur à son adresse sis 31 rue Belgacem Bazmi cité Ibn Sina Tunis dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien le 7/9/2022.

2022R02196FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente rédigé par le maître Salem Jaouane en date du 02/9/2022, enregistré à la recette des finances Mornag sous n°22201514 Quittance n°M052770 en date du 5/9/2022, Ali Sallemi, titulaire de la CIN n°05170108, son Matricule Fiscal n°1634569/V/N/C/000, a vendu à Hanene Abid, titulaire de la CIN n°04795724, la totalité du fonds de commerce destiné en un Café 1ère Catégorie, sise à Zaouia Mornag 2090 Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels, les oppositions se font entre les mains du vendeur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au JORT. Cet article a été publié au journal le Quotidien du 6 septembre 2022.

2022R02197FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente défini par la signature en date du 31/8/2022, enregistré à la holding financière, Rue de France, Nabeul, le 01/9/2022, selon le numéro 060667M. En conséquence, M. Ahmed Al Qasimi a vendu à M. Yassin Hilali un fonds de commerce de la boutique de vente du téléphone portable et de ses accessoires située à l'approche n°09 rue Ali Belhawan à Nabeul.

Toutes les contestations doivent être reçues en l'étude du notaire du contrat, Me Ayoub Boughazaleh, sis au 126 rue Hadi Chaker à Nabeul, dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Publié au journal le Quotidien le 6/9/2022.

2022R02203FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente fait à Gabès le 22/8/2022 enregistré à la recette des finances de Chenini Gabès le 23/8/2022; Reçu n°M014714 Enregistrement n°22200701 Mr Ibrahim. Habib a vendu et cédé à Mr Mondher Rabah la totalité du fonds de commerce consistant en un local destiné pour vente des poissons sis à la rue Habib Bourguiba Chenini Gabès.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur sis au lieu même du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk et le Quotidien» le 25/8/2022.

2022R02205FCCC2

Résiliation de contrat de vente de fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P. en date du 27/8/2022 rédigé par maître Hatem Jemel avocat à la cour de cassation dont le cabinet est sis au 15 avenue Slimen Ben Slimen Manar2 Tunis enregistré à la recette des finances de Raoued en date du 30/8/2022 reçu n°M099378 enregistrement n°22203606, il a été convenu de résilier le contrat de vente de fonds de commerce, conclu entre Mr. Béchir Khatib (C.I.N. 08019996) domicilié à la résidence Cordoue App. 7 Ryadh Andalous Ariana et la société Takkali pour la vente de matériels de salons de thé et de cafés en la personne de son représentant légal domicilié au 10 avenue Habib Bourguiba Ariana, exploité comme buvette sous la dénomination Bab El Houma dans les locaux sis à la résidence Omrane 1 magasin n°10 centre commercial Carrefour Market cité Ghazela Ariana. Les oppositions seront recevables entre les mains de l'avocat rédacteur de l'acte de résiliation à son adresse sus-indiquée.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk daté du 4/9/2022.

2022R02208FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par Maître Saidi Hichem avocat à Béja en date du 5/9/2022 la nommée : Marwa Ben Sadek Melki a vendu à Yasin Ben Hasen Ben Hesin Selmi la totalité du fonds de commerce "café de 1ère Catégorie" avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à rue Salah magraoui cité Taeib Mheri Béja; toute opposition devra se faire auprès de rédacteur du contrat situé à son bureau centre commercial Hanabal 22 Béja publier aux journaux "Achourouk et le Quotidien" le 7/9/2022.

2022R02209FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente soussigné privé en date de 01/8/2022 enregistré à la recette des finances de Montplaisir le 01/09/2022 quittance n°M091979 enregistrement n°22204894 Mme Saida Ben Said a vendu à Mr Mohamed Oussema Zaatouri la totalité du fonds de commerce exploité à tout commerce sis au 26 avenue Khaireddine Pacha Tunis.

Toutes les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au jort auprès du local de fonds de commerces sis au 26 rue Khaireddine Pacha Tunis.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 7/9/2022.

2022R02211FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente rédigé par le maître Salem Jaouane en date du 6/9/2022, enregistré à la recette des finances Nouvelle Médina sous n°22203813 Quittance n°M065900 en date du 6/9/2022, la Société MZ GROUP, son Matricule Fiscal n°1687102B/A/M/000, a vendu à la Société Espace Zorrga Auto, son Matricule Fiscal n°1786888/A/N/M/000, la totalité du fonds de commerce destiné à la Vente pièce de rechange, sise à 24 rue Espagne Coin Route Nationale 1 Km 5.2 Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels, les oppositions se font entre les mains du vendeur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au JORT. Cet article a été publié au journal le Quotidien du 8 septembre 2022.

2022R02215FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente rédigé par le maître Salem Jaouane en date du 6/9/2022, enregistré à la recette des finances Nouvelle Médina sous n°22203812 Quittance n°M065897 en date du 6/9/2022, Mohsen Zorraga, titulaire de la CIN n°06546785, son Matricule Fiscal n°1065393V/B/C/000, a vendu à la Société Espace Zorrga Auto, son Matricule Fiscal n°1786888/A/N/M/000, la totalité du fonds de commerce destiné à la Vente pièce de rechange, sise à 53 Bis avenue de France Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels, les oppositions se font entre les mains du vendeur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au JORT. Cet article a été publié au journal le Quotidien du 8 septembre 2022.

2022R02216FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p enregistré à la recette des finances de Monastir le 2/9/2022 quittance M053960. Chaima Bouzgarou a vendu Mariem Trabelsi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au commerce sise à Im BOUZGAROU cité 4 Monastir. Les oppositions devront être déposées auprès de la vendeuse à l'adresse sus indiquée dans le délai légal. Cette vente a été publiée au journal Al Chourouk le 8/9/2022.

2022S01049FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce en date du 18/3/2022, rédigé par l'huissier de Sousse le Maître Amal Chouri et le Maître Ridha Ben Hssine, enregistré en date du 21/3/2022 à la recette des finances de Trocadéro Sousse sous Quittance n°M014236, Mr Mohamed Ben Ali Chibani, titulaire de la CIN n°05509772, a cédé en tant que don à son fils Mr Mahmoud Ben Mohamed Chibani, CIN n° 12865196, la totalité du fonds de commerce du local commercial, destiné fabrication enseigne publicitaire (Identifiant Unique : 08557655) sise à l'Avenue Grand Maghreb Arabe - Khézama Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort. Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 6/9/2022.

2022S01053FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à la recette des finances de Sakiet Ezzit Sfax le 14/6/2022 sous le n°22201653. Quittance M044347.

Ali Ben Hamtin Ben Ali Bouazizi, titulaire de CIN n°05982243 a vendu à Khaled Ben Fahem Tarchoune Badri, titulaire de la CIN n°05987482.

Tout le fonds de commerce qui consiste en un "Fast Food" avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en un local situé à route Tunis km 9 «Markez Esedra» Sfax.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au journal officiel dans l'adresse de locale.

Cette annonce a été publiée au journal «El Chourouk» du 31/8/2022.

2022X01119FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Maître Turki Malek et son collègue avisent le public qu'ils ont rédigé un contrat de donation d'un fonds de commerce daté le 30 Août 2022 de monsieur Yousef Ben Mohamed Ben Ali Azzouzi au profit de sa femme Aida Bent Brahim Ben Ali Mzougui de la totalité du fonds de commerce d'un "Pressing" avec ses constituants matériels et moraux situé à l'immeuble TEJ Sfax JADIDA identifiant fiscal 1008396D publié au journal quotidien Chourouk le 2 septembre 2022 page 30.

Toute opposition doit être faite dans les délais légaux au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle 3001 Sfax.

2022X01124FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 26/8/2022 sous le numéro 22206614 et quittance n°98654 Mr Elmoez Bouslimi titulaire de la CIN n°04619175 cède à Mr Ahmed Ben Mohamed titulaire de la CIN n°08326785 la totalité du fonds de commerce consistant à la vente et la fabrication des gâteaux sis au n°01 cité Ennozha Ariana.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur Mr Ahmed Ben Mohamed au 1 rue Abou Elalaa Elmaeri cité Ettaamir Ariana dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette cession a été publiée aux journaux la Presse et Essahafa le 7/9/2022.

2022402216FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 27 Juin 2022, enregistré à la recette des finances Rue Al jazira Tunis le 02/9/2022 sous le n°22202305 quittance n°M061039, La société MNC MAROQUINERIE dûment représentée par Mr Anis Ezzeddine Séquestre judiciaire a vendu la totalité du fonds de commerce (éléments corporels et incorporels) sis à Tunis, 32 Rue Mongi Slim à Mme Mariem Bent Ali Barhoumi

Les oppositions doivent être effectuées entre les mains du séquestre à son cabinet 31 Avenue de la Liberté Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Achourouk n°11320 du 7/9/2022.

2022402217FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 12/7/2022 enregistré à la recette des finances de Hammam chatt sous n°22201507 quittance n°M031147 les héritiers de Kilani Ben Amara Khammasi : sa veuve Mbarka Aouadi, ses enfants Faten, Saïda, Issam, Walid et Dhouha demeurant au 39 avenue Abou Kacem Chebbi Mourouj 1 Ben Arous a cédé tout le fonds de commerce dont l'objet fabrication de pâtisserie sis au 31 Avenue Habib Bourguiba Mégrine Ben Arous, pour la société Khammasi de pâtisserie SARL, identifiant unique 1766645 L sise à 24 avenue des Martyrs Mourouj 3 Ben Arous. Les oppositions doivent être déposées dans les délais de 20 jours à partir de la date de publication au JORT au siège de la société 24 rue de Martyrs Mourouj 3 Ben Arous.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 7/9/2022.

2022402219FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 12/7/2022 enregistré à la recette des finances de Hammam Chatt sous n°22201506 quittance n°M031146 les héritiers de Kilani Ben Amara Khammasi : sa veuve Mbarka Aouadï, ses enfants Faten, Saïda, Issam, Walid et Dhouha demeurant au 39 avenue Abou Kacem Chebbi Mourouj 1 Ben Arous a cédé tout le fonds de commerce dont l'objet fabrication de pâtisserie sis à la rue zouirat Mourouj 3 Ben Arous, pour la société Khammasi de pâtisserie SARL, identifiant unique 1766645L sise à 24 avenue des Martyrs Mourouj 3 Ben Arous. Les oppositions doivent être déposées dans les délais de 20 jours à partir de la date de publication au JORT au siège de la société 24 rue de Martyrs Mourouj 3 Ben Arous.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 7/9/2022.

2022402220FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 12/7/2022 enregistré à la recette des finances de Hammam Chatt sous n°22201509 quittance n°M031153 les héritiers de Kilani Ben Amara Khammasi : sa veuve Mbarka Aouadi, ses enfants Faten, Saïda, Issam, Walid et Dhouha demeurant au 39 avenue Abou Kacem Chebbi Mourouj 1 Ben Arous a cédé tout le fonds de commerce dont l'objet fabrication de pâtisserie sis au rez-de-chaussée de la villa sise à cité Ibn Mandhour n°78 Mourouj 1 Ben Arous, pour la société Khammasi de pâtisserie SARL, identifiant unique 1766645L sise à 24 avenue des Martyrs Mourouj 3 Ben Arous. Les oppositions doivent être déposées dans les délais de 20 jours à partir de la date de publication au JORT au siège de la société 24 rue de Martyrs Mourouj 3 Ben Arous.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 7/9/2022.

2022402221FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Douar Hicher le 6/9/2022 sous le n° 22201573 Quittance n°M042008 Mr Hsouna Mansouri demeurant à Mannouba a vendu à Mr Malek Rahali, demeurant à Mannouba la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue des Martyrs Douar Hicher Mannouba.

Toutes les oppositions devront parvenir à l'adresse de rédacteur du contrat sise au n°5 rue de Royaume d'Arabie Saoudite Tunis (2ème étage B4) et ce dans un délai n'excédent pas 20 jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aus quotidiens "Echourouk" et "Le Quotidien" du 8/9/2022.

2022402228FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 5 et 16 Août 2022 enregistré le 17 Août 2022 à la recette des finances Denden Quittance n°M056641 Enregistrement n°22202442, la Société «Express Market» inscrite au registre national des établissements sous le numéro d'identification unique 1536414C représentée par son gérant Mme Amani Zaghwani, titulaire de la Carte d'identité nationale n°06937111 du 31/3/2015, a vendu à Mme Hayet Oueslati, titulaire de la Carte d'identité nationale n°04477238 du 3/9/2004, la totalité du fonds de commerce de la Société «Express Market» exploité au local commercial magasin n°10 sis Immeuble ENARJESS Cité El Amal 2010 Manouba avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées au bureau du rédacteur de l'acte Maître Khaled Khiari, Avocat à la cour de cassation, sis 10 Rue Haroun Errachid Appartement n°01 Manouba dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de la présente vente a été publié au Journal «Echourouk» du 3/9/2022 (Page15).

2022402233FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente sous seing privé enregistré à la recette des finances de Tozeur le 7/10/2021 sous le numéro d'enregistrement 21202132 quittance M25711 Wael Chebbi vend et cède à la SOCIETE LED SUD tout le fonds de commerce situé à l'avenue Farhat Hached avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions doivent être faite auprès de Mr Wael Chebbi à l'avenue Farhat Hached Tozeur dans un délai de 20 jours qui suivent la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» le 18/8/2022 référence IP 0222/07767.

2022402235FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte daté du 3 août 2022 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 8/8/2022 sous le numéro 22303908 contre quittance n°M110820. La société "DAADOUCH VOLAILLES" ayant l'identifiant unique n°1673513V a loué tout le Fonds de commerce sis au n°158 Avenue Tahrir Hammamet - Nabeul, à la société "BELLAAJ ET LACHKHAM DE COMMERCE" ayant l'identifiant unique n°1782717N pour l'exploiter à vendre les volailles et dérivés et tout autres produits alimentaires.

Cette annonce a fait l'objet d'une publication aux journaux Achourouk et le Quotidien du 6/9/2022.

2022R02218FCCC3

Location-gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 19/5/2022, enregistré à la recette des finances cité Erriadh Sousse le 25/5/2022 sous le n°22301084, quittance n°M036355, Mr Mosbah Mohamed, titulaire de la CIN n°08255510, a conclu un acte de location-gérance en faveur de Mme Nahla Chaieb Aouin titulaire de la CIN n°06923091, d'un fonds de commerce Café 1ère catégorie «l'aventure» avec ses éléments corporels et incorporels, sis à Rue Yakout Elhamaoui Cité Erriadh 4023 Sousse.

Les oppositions auront lieu, dans un délai de 20 jours de la publication au JORT, entre les mains du locataire, à l'adresse sus indiquée.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 13/9/2022.

2022S01050FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par contrat de location daté du 02 septembre 2022 et enregistré à la R.F Med Maarouf - Sousse sous le n°22302208 d'enregistrement, quittance n°M070343, Mr Abderraouf Eltaief titulaire de la CIN n° 08489751 du 01/9/2016, loue à Mr Houssem Zorgati titulaire de la CIN n°12840517 du 6/11/2015, la totalité du fonds de commerce (Fast- Food) sis à la rue Med El Karoui - immeuble Seltene - 4000 - Sousse.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Mr Houssem Zorgati (Locataire) à l'adresse de F.C dans un délai Maximum de 20 jours à compter la date de sa parution au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien.

2022S01051FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Homologation de résolutions

Syndicat des copropriétaires des maisons de la mer et des jardins

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du syndicat des copropriétaires des maisons de la mer et des jardins port El Kantaoui tenue le 27 Août 2022 à l'hôtel El Mouradi Palace, et rédigé par acte notarié de maître Imen Mhamdi et maître Sihem Dekhil et enregistré au registre du tribunal de première instance de Sousse 2 sous le numéro 758 et dont une copie est déposée au bureau d'ordre de la municipalité de Hammam Sousse le 5 septembre 2022 il a été décidé ce qui suit :

- Approbation de la seule liste candidate à la présidence du syndicat et aux membres du comité syndical qui se compose de Mr Slim Ouahchi président du syndicat en lui attribuant toutes les prérogatives indiquées dans le code des droits réels et dans le règlement de copropriété, et comme membres du comité syndical : Mohamed Chedly Amrouni, Jalel Bouzid, Houssem Hali, Mohamed Slim Righi, Mustapha Ouahchi, Ons Ghemadh, Yamina Laabidi, Hattab Sayedi et Fatma Ernez.

- Délibération sur tous les points de l'ordre du jour programmés dans l'ordre du jour de l'assemblée.

- Approbation à l'unanimité sur le rapport moral et financier pour les années 2019-2020 et 2021.

- Approbation du budget prévisionnel de l'année 2022 sur la base de 17 dinars par mètre carré.

- Désignation du commissaire aux comptes parmi les trois noms proposés par l'assemblée suivant leur disponibilité et par ordre de priorité Mr Walid Majdoub, Mme Hela Ouertani et Mr Moez Makhlouf.

- Approbation d'une résolution de l'assemblée générale par laquelle les copropriétaires donnent pouvoir au président du syndicat d'entamer des poursuites pénales contre les copropriétaires qui louent leurs appartements à des Samsars dans le cadre de location abusive.

- Approbation d'une résolution de l'assemblée générale par laquelle les copropriétaires donnent le plein pouvoir au président du syndicat dans la gestion des relations entre la STEG et la SONEDE d'une part et les copropriétaires d'autre part, et donne au syndic un droit de véto pour le branchement de l'appartement avec ces deux sociétés sus citées et donc la rupture de branchement en cas de non paiement des charges de la copropriété.

2022S01052APSF2

Syndic Résidence Coralia

Adresse : Cité les Pins Résidence Coralia Les Berges du Lac 1053 Tunis

Matricule fiscal : 1387061Q/N/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des résidents qui s'est tenue le 23 janvier 2022 à la résidence Coralia, enregistré à la recette des finances du Lac, le 18 juillet 2019 sous le n°22805420, quittance n°M078264, les résidents ont décidé à l'unanimité la nomination d'un nouveau bureau de syndic se composant comme suit :

Zeineb Bouhlila Epouse Hefaf en tant que Président, Lilia Jeljeli en tant que Vice Président, Hassen Hadded en tant que Trésorier.

2022402218APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Adjudication suite à un partage judicaire

Partie saisissante poursuivante : Mahmoudi Saida avocat mentionné ci-dessous.

Partie saisie : 1) Elbjawi Sofien. 2) Elbjawi Naser Edin 3) Elbjawi Fathi 4) Elbjawi Arousia 5) Elbjawi Mahrzia 6) Elbjawi Najwa 7) Elbjawi Salwa résidents tous à la rue de 15 octobre n°184 Lakania 1 Tunis.

Avocat poursuivant : Khedri Moncef, avocat en appel, à son bureau au numéro 2 rue Mohammad Ali Akid, district de Bougatfa 2, Sidi Hussein Al-Sigoumi, téléphone / fax, 71559766.N.F0726434 G La propriété, objet d'adjudication, situé à la rue de 15 octobre n°184 Lakania 1 Tunis, et surface, 110 m, la propriété, comprend 3 chambres une cour escalier cuisine toilette garage non loué.

Prix d'ouverture : cent neuf mille dinars (109.000.000) affaire n°358.

Date, lieu et heure de la vente : Lundi dix-sept octobre deux mille vingt deux (17/10/2022), le service des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis 2 route mjaz el bab Tunis à neuf heures du matin et suivant.

Visite de la propriété :

Vous pouvez visiter la propriété tous les jours de la semaine de 9h à 17h.

Remarque : L'enchère ne pourra avoir lieu que par un avocat représentant un tiers du prix d'ouverture ou ayant présenté à son égard un chèque certifié de disponibilité d'un solde ou d'une garantie bancaire irrévocable.

2022T00987VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Maître Hajer Garbaa

Avocate

L'adjudication aura lieu mercredi 12/10/2022 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au Tribunal de Grande instance de Sfax 2.

L'avocat poursuivant : Maître Hajer Garbaa, avocate domiciliée à son étude sise 23 Rue Salem Harzallah Sfax.

Parties poursuivantes : Lamia Bouziane et ses enfants majeurs Ines Fatma Nejia, Abdelhalim et Kamalia enfants de Imed Marzouk

Partie saisie : Imed Marzouk, élisant son domicile cabinet maître Sihem El Mabrouk Chouachi sis au 27 rue Abou Kacem Chebbi, Alyssa Centre, 4ème étages n°411-Sfax

Motif légal : En vertu du jugement n°3610 rendu par le tribunal Cantonal de Mahrès le 16/3/2007. Notifié par Maître Rachid Feki huissier de justice sous le n° 4803 le 10/7/2008.

Et par suite de la saisie immobilière faite par huissier de justice Maître Tahia Ben Khlifa sous le n°3797 en date du 18/7/2022 et notifiée par le même huissier sous le même numéro le 20/7/2022.

Lors de l'audience du mercredi 12/10/2022 à 9H du matin et devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de Grande instance de Sfax2, il sera procédé à la vente des immeubles comprenant:

1/ Un bâtiment, situé coté Est au fonds de l'ensemble du terrain et composé d'un garage suivi d'une cuisine, d'un WC, l'ensemble constituant un studio de 65 m², limité au nord par la propriété de la partie poursuivie, au sud par Béchir Ben Abdallah, à l'est par Touhami Ben Moncef Rekik et à l'ouest par le reste de la propriété de la partie poursuivie.

2/ Une parcelle de 300 m² clôturée de 3 côtés : Nord, Est et ouest. Elle est située au nord de la propriété de la partie poursuivie avec, dans sa partie nord, une porte d'accès. Elle est limitée au Nord par une Rue de 20 mètres, à l'ouest par une rue de 8 mètres, au sud par la propriété de la partie poursuivie et à l'est par Touhami Ben Moncef Rekik.

Mise à prix : la mise à prix des deux lots saisis : le garage de 65m² et de la parcelle de 300 m² est fixée à quarante-sept mille dinars (47.000,000 d) auquel s'ajoute les frais qui seront fixés par le tribunal.

La visite de l'immeuble aura lieu tous les jours pendant les heures de bureau.

Tous les renseignements complémentaires sont à récolter au greffe du tribunal de Grande Instance de Sfax 2 qui dispose le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Hajer Garbaa, avocate domiciliée à son étude sise 23 Rue Salem Harzallah Sfax.

N.B : Toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par l'intermédiaire d'un avocat.

2022X01113VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après rabaissement de 40% de la mise à prix initiale

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 908910A

(RC n°B241 0202005) dont le siège social est à Tunis 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah IV ayant domicile élu à l'Etude Maître Olfa Gharbi 37 BIS rue Ali Zlitni, Manar 3 Tunis (créancier saisissant)

La partie saisie :

Monsieur Mohamed Hajjej, C.I.N n°09124929, PDG de société, demeurant au 05 rue du Kef Médenine (caution réelle solidaire et hypothécaire de la société ALLUMINIUM HAJJEJ, SA, siège social à route Gabès Km2 4100 Médenine Nord, RC B20 13652010 Tib 1ère instance Médenine, identifiant unique n° 11331968L (débitrice principale)

Avocat poursuivant :

Maître Olfa Gharbi, Avocate à la cour de cassation, exerçant dans le cadre de la société «Internationale Avocats Conseils» 3 7 BIS rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis. MF : 985 854Q/A/M/000.

Désignation du bien à vendre :

1- La propriété dénommée «EL WAFA 39» objet du titre foncier n°3985 Médenine, lot 167 situé à Dkhila, Béni Khdach, Médenine d'une superficie de 3779 m² terrain à bâtir, sur la route entre Médenine et, Béni Khdach, km 12 ;

2- La propriété dénommée «WAFA» objet du titre foncier n°28248 Médenine, lot 152 situé à Dkhila, Béni Khdach, Médenine d'une superficie de 2109 m² terrain à bâtir, sur la route entre Médenine et, Béni Khdach, km 12 ;

Mise à prix après rabaissement de 40 % de la mise à prix initiale : - 5.668,500 DT pour la propriété objet du titre foncier n°3985 Médenine.

- 3.163,500 DT pour la propriété objet du titre foncier n°28248 Médenine

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 3/10/2022 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Médenine.

La visite des lieux :

La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2022402229VEPA1

Avis aux créanciers

Ordonnance sur requête :

Nomination d'un liquidateur sur l'héritage du défunt

Alomrani Ben Salah Jlassi

En vertu de l'ordonnance sur requête n°93468 émanant du tribunal de première instance d'Ariana le 19/4/2022, il a été décidé la nomination du maître Taboubi Houda sise au 112 avenue 9 Avril 2ème étage bureau 5 Tunis en qualité de liquidateur sur l'héritage du défunt Alomrani Ben Salah Jlassi pour L'inventorier et la liquider et la nomination de Mme Sonia Balbouli juge-commissaire.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication leurs dettes au liquidateur soit directement ou par lettre recommandée avec accusé de réception (pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours).

2022402214VEPA2

Décision judiciaire :

Nomination d'un liquidateur sur

Le fonds de commerce sis au n°2 Rue 6882 Cité Attahrir Supérieur

En vertu de la décision judiciaire rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 16/5/2022, il a été prononcé la nomination de Mme Taboubi Houda sise au 112 avenue 9 Avril 2ème étage bureau 5 Tunis, en qualité de liquidateur du fonds de commerce sis au n°2 Rue 6882 Cité Attahrir Supérieur au lieu de maître Ahmed Khadher.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication leurs dettes au liquidateur soit directement ou par lettre recommandée avec accusé de réception (pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours).

2022402215VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire de la société

Moez Bouraoui Turki

Société anonyme

Son capital : 5 375 000 dinars

Siège social : Henchir Kafia Zaghouan

Registre national des entreprises : 1469199N

Selon le procès-verbal de la réunion des membres du conseil, d'administration de la société tenue le 3 septembre 2022 et enregistré à la recette des finances Zaghouan le 6 septembre 2022 sous le numéro 22703063, quittance numéro M068713, il a été décidé d'inviter les actionnaires dans le capital de société Moez Bouraoui Turki pour assister à l'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2022 à dix heures du matin (10 heures) au siège du cabinet de maître Ramzi Ben Deya sis 03 rue Rhodes mutuelle ville Tunis, afin de discuter le point suivant :

- La modification des modalités de la libération du reste de l'augmentation du capital en numéraire réservée à M. Moez Turki.

2022R02212SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société TUNICAST

Société anonyme

Au capital de 13249800 DT

Siège social : Route de Sousse Km 5, Mégrine - Ben Arous

Identifiant unique N° : 0940520B

Les actionnaires de la société TUNICAST SA sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 10 octobre 2022 à 11 h au siège social de la société sis à la route de Sousse km 5, Mégrine - Ben Arous et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation;

2. Réduction de capital par résorption des pertes;

3. Augmentation de capital en numéraire;

4. Modification corrélative des statuts;

5. Pouvoirs pour formalités.

2022R02213SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Relative à l'exercice 2021 qui se tiendra dimanche le 9 octobre 2022

Polyclinique ERRACHID

SA au capital de 4.450.000 dinars

Siège social : Route de l'Afrane km 3 - Sfax

Identifiant Unique : 1016647 A

Les actionnaires de la société anonyme Polyclinique ERRACHID sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, à Hôtel Sfax Plaza (RADISSON) dimanche le 9 octobre 2022 à 10h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle.

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

3) Approbation de la tenue de l'assemblée générale annuelle après les délais légaux.

4) Approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle.

5) Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2021.

7) Approbation des dons et subventions accordées.

8) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du conseil d'administration, le directeur général et le directeur général adjoint.

9) Approbation des conventions réglementées conclues entre les membres du conseil et la société régie par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

10) Quitus aux membres du conseil d'administration, au directeur général et au directeur général adjoint.

11) Election des membres du conseil d'administration.

12) Désignation du commissaire aux comptes.

13) Questions diverses.

14) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la société : le rapport du conseil à l'assemblée relatif à l'exercice 2021, les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2021, l'état des cautionnements, avals et garanties donnés par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire annuelle, les rapports du commissaire aux comptes et la liste des actionnaires.

Les actionnaires seront admis à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2022X01117SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Qui se tiendra dimanche le 9 octobre 2022

Polyclinique ERRACHID

SA au capital de 4.450.000 dinars

Siège social : Route de l'Afrane km 3 - Sfax

Identifiant Unique : 1016647A

Les actionnaires de la société anonyme Polyclinique ERRACHID sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, à Hôtel Sfax Plaza (RADISSON) dimanche le 9 octobre 2022 à 11 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Délibérer sur la situation de la société en application des dispositions de l'article 388 du CSC.

2) Questions diverses.

3) Pouvoirs pour formalités.

Les actionnaires seront admis à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2022X01118SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DES LOISIRS TOURISTIQUES S.A

Au capital de 220 000 dinars

MF : 2888 LAM 000

Siège social : Rue Chatt Errommen Espace Tunis - Bloc A - 1er Etage 1073 Montplaisir Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société des Loisirs Touristiques S.A. sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra exceptionnellement vendredi 30 septembre 2022 à 10 heures à l'hôtel Sidi Bou Said, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

2022402227SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE GENERALE D'ETUDES & D'INGENEERING «SGEE»

S.A au capital de 1.600.000 de Dinars

19, Rue SYPHAX Notre Dame 1082 Tunis

Affiliation CNSS : 36377-02

RNE 1696A

Messieurs/Mesdames les actionnaires de la SOCIETE GENERALE D'ETUDES ET D'INGENEERING «SGEE» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra, le 6 octobre 2022 à 9H au siège social sis au 11 Av. Slimen Ben Slimen - El Manar II - 2092 Tunis, à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2021.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées

- Affectation de résultat de l'exercice 2021

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2021

- Questions diverses.

2022402230SANB3

Convocation à la deuxième assemblée générale ordinaire

SOCIETE SOCOTEX

Société anonyme

Au capital de 883.800DT

Siège social : 5 Bis Rue Charles De Gaulle 1000 Tunis

MF : 1401 T/A/M/000

N° CNSS : 29333-39

Messieurs les actionnaires de la société Socotex sont invités à se réunir à son bureau sis au Bloc 10 Rue Kaab Ibn Malek les UV 4 Menzah6, le 11/11/2022 à 9h en deuxième assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du retard de l'assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi n°47-2019 du 27/5/2019

2) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les activités de la société pour l'exercice 2021.

3) Approbation des conventions règlementées pour l'exercice 2021.

4) Examen et approbation des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2021

5) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021

6) Affectation des résultats

7) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021

8) Détermination des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2022.

9) Questions diverses.

2022402232SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Relative à l'exercice 2019

Société Mutuelle de Base

«Cave Viticole de Grombalia»

Les adhérents de la SMB Cave Viticole de Grombalia sont invités à participer aux travaux de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2019 qui aura lieu le vendredi 30 septembre 2022 à 9 H30, au siège de la société sise à semmeche RN1.km33, et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports moral et financier relatifs à l'exercice 2019.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

3. Discussion et approbation s'il y a lieu des rapports mentionnés ci-dessus.

4. Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2019.

5. Approbation et affectation du résultat de l'exercice 2019

6. Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil relatifs à l'exercice 2020.

7. Restitution des parts sociales aux associés ayant demandés la restitution de leur capital.

8. Admission de nouveaux adhérents.

9. Exclusion des adhérents.

10. Constations des variations du capital social au cours de l'exercice 2019.

11. Nomination du commissaire aux comptes pour les années 2021-2022-2023.

12. Derniers développements de notre relation avec la SMC les vignerons de Carthage.

13. Election partielle du tiers des membres du conseil d'administration.

Remarque : Tous les documents relatifs à l'AGO 2019 seront à la disposition des adhérents pour consultation au siège de la société huit jours avant la date de l'AGO.

Important : la présentation de l'invitation ou la procuration et la carte d'identité nationale sont obligatoire lors de l'émargement sur le registre de présence.

- Les candidatures au conseil d'administration doivent être notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 10 jours avant la date de l'AGO.

2022R02217SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Mr Mohamed Foued Ben Mohamed Nasredine Ben Ezzeddine CIN n°04685910 daté du 15/6/2015, a perdu son titre de propriété n°09/8674, pour le titre foncier n°57957 Ariana situé à Ariana.

Suivant déclaration sur l'honneur de l'administration rapide du Palmarium le 7/9/2022.

Cette annonce a été publiée aux journaux La Presse et Essahafa du 9/9/2022.

2022T00991DIVD2

Déclaration de perte de titre de propriété

Mr Moez Hkimi titulaire de la CIN n°04791218 déclare la perte du titre foncier constitutif n°09/21585 du titre foncier n°45954 Ariana situé à El Mnihla - Ariana d'après une déclaration sur l'honneur de la municipalité d'El Mnihla daté du 24/6/2022.

Cette annonce est parue aux journaux La Presse et Essahafa du 02/9/2022.

2022T00993DIVD2

Avis

Mr Makram Ben Mohsen Ben Saiid Gargouri informe le public que son titre de propriété concernant une maison de sup 141 m² sise à la route de Gremda km3 Sfax est perdu et qu'il désire avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir Notaire à Sfax aux cours de 30 jours de cette publication.

2022X01114DIVD2

Avis

Mme Neila Bent Ahmed Ben Mahmoud Mezghani informe le public que son titre de propriété concernant d'un terrain de superficie 907m² situé à route Gremda km 8.5 Sfax est perdu et qu'elle désire avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir notaire à Sfax immeuble Ibn Zohr appartement M1 aux cours de 30 jours de cette publication.

2022X01115DIVD2

Avis

Monsieur Jamil Kallel déclare par la présente qu'il a perdu l'origine de propriété d'un terrain de 782.60 m 2 sise à route Gremda km 6 Sfax objet de partage du 29/4/2007 acte notarié de Mohsen Kammoun et Houda Ksibi d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2022X01116DIVD2

Avis

Mr Khalil Miledi a perdu l'acte de partage de Faouzia Miledi et Kmar Ben Amor rédigé le 31 Août 1973 par les notaires Ahmed Khlif et Mohamad Fourati concernant une parcelle de terre d'une superficie de 1196.70 mètres carrés qui contient une construction située à Sfax route de Gremda Zanket Bouzayen et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Hachicha Nizar situé à l'Avenue Hédi Chaker imm Mallek Sakiet Ezzit Sfax et ce dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de la date de l'apparition de cet avis.

2022X01120DIVD2

Avis

Mr Aribi Zied annonce qu'il possède un étage de villa d'une superficie totale de 300 m² et un dépôt, sise à route Saltnia km 4 Sfax provenant par l'acte de donation qui était fait le 28 Janvier 2012 enregistré à Sakiet Ezzit le 30 Mai 2012 n°MO22124 rédigé par les deux notaires Dammak Mounir et Maaloul Med Neder, il a perdu l'acte de possession et il désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir sis à sakiet eddeir Sfax et ce, dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2022X01121DIVD2

Avis

Madame Aribi Jihen annonce qu'elle possède un magasin de superficie totale de 29 m², sise à route Saltnia km 4 Sfax provenant par l'acte de donation qui était fait le 28 Janvier 2012 enregistré à Sakiet Ezzit le 30 Mai 2012 n°M022124 rédigé par les deux notaires Dammak Mounir et Maaloul Med Neder, elle a perdu l'acte de possession et elle désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir sise à sakiet eddeir Sfax et ce, dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2022X01122DIVD2

Rectificatifs

Rectification d'une erreur matérielle

Société LES ARTISTES TUNISIENS ASSOCIES "A.T.A."

Société anonyme

Au capital de 620.000 Dinars

Siège social : 10, rue Ibn Khaldoun - 1000 - Tunis

Identifiant Unique : 0047221P

La notice destinée à l'information du public publiée au journal officiel de la République Tunisienne n°89 du 29 juillet 2022 page 1879-1880 a inclut une erreur matérielle en mentionnant que les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la banque BIAT dans le compte indisponible ouvert sous le numéro 08004000621051782978 tandis que le numéro de compte correct est 08004000623200645318.

La notice a inclut également une erreur matérielle en mentionnant que le nombre d'actions à souscrire est à trente neuf mille sept cent (39.700) actions nouvelles tandis que le nombre correcte est à trois mille neuf cent soixante-dix (3.970) actions.

2022402234RECZ9

MINISTERE DU TRANSPORT
Office De La Marine Marchande Et Des Ports
Région Maritime De Djerba

AVIS DE DECOUVERTE DES EPAVES MARITIMES

Vu la loi n° 89-21 du 22 février 1989 relative aux épaves maritimes et notamment son article 5 .

N°	Désignation	nombre	caractéristiques	Signes distinctifs	Lieu de Découverte	Date Découverte	Lieu de Dépot
1	Barque sans moteur construit en bois et revêtue en polyester	1	L = 10.35m Larg.= 02.95m	Couleur : gris	Au large	26/01/2022	Echoué au village Jdaria
2	Barque sans moteur construit en bois et revêtue en polyester	1	L = 11.00m Larg.= 02.75m	Couleur : noire	Au large	18/02/2022	Echoué à jilij houmt souk
3	Barque sans moteur construit en bois et revêtue en polyester	1	L = 07.12m Larg.= 02.50m	Couleur : bleu et blanc	Au large	17/04/2022	Echoué à l'Est port Elketef
4	Barque sans moteur construit en bois et revêtue en polyester	1	L = 08.05m Larg.= 02.90m	Couleur : bleu	Au large	23/07/2021	Echoué à elgala houmt souk
5	Barque sans moteur construit en polyester	1	L = 04.75m Larg.= 01.98m	Couleur : blanc	Au large	07/06/2022	Garde des frontières maritime Houmt Souk
6	Barque sans moteur construit en bois et revêtue en polyester	1	L = 09.90m Larg.= 02.85m	Couleur : bleu	Au large	12/06/2022	Port de pêche Ajim
7	Barque sans moteur construit en bois et revêtue en polyester	1	L = 09.00m Larg.= 02.60m	Couleur : bleu	Au large	04/06/2022	Echoué à Saguia
8	Barque sans moteur construit en bois et revêtue en polyester	1	L = 08.90m Larg.= 02.60m	Couleur : bleu	Au large	09/06/2022	Echoué à droite de la base maritime n°16 à yati2
9	Barque sans moteur construit en polyester	1	L = 02.30m Larg.= 01.20m	Couleur : blanc	Au large	09/06/2022	Devant local région maritime djerba
10	Barque à rames construit en bois	1	L = 05.05m Larg.= 02.00m	Couleur : blanc	Au large	18/06/2022	Garde des frontières maritime Houmt Souk
11	Barque sans moteur construit en bois et revêtue en polyester	1	L = 11.60m Larg.= 03.20m	Couleur : noire	Au large	20/06/2022	Port de plaisance marina Houmt Souk
12	Barque sans moteur construit en polyester	1	L = 04.90m Larg.= 01.88m	Couleur : bleu	Au large	07/06/2022	Garde des frontières maritime Houmt Souk
13	Barque sans moteur construit en polyester	1	L = 04.75m Larg.= 01.80m	Couleur : blanc	Au large		Garde des frontières maritime Houmt Souk

2022R02207DIVD2